

## LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LA COMMUNE RURALE DU MANDÉ AU MALI

**Aminata DIALLO**

Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako (ULSHB), Mali.  
[aminatad277@gmail.com](mailto:aminatad277@gmail.com)

&

**Ousmane KONÉ**

Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako (ULSHB), Mali.  
[konusmane@yahoo.fr](mailto:konusmane@yahoo.fr)

**Résumé :** Au Mali, la commune du Mandé est caractérisée, ces dernières années, par la multiplicité des violences faites aux femmes. Malgré sa récurrence et l'intérêt que les autorités maliennes y accordent, très peu d'études sociologiques ou anthropologiques ont porté sur le sujet. C'est pourquoi, la présente étude s'est fixée comme objectif, de comprendre la complexité de ce phénomène social, de plus en plus préoccupant. Concrètement, il s'est agi d'analyser et de comprendre, principalement, les causes et les conséquences de ces violences au Mandé. Pour y parvenir, nous avons utilisé l'approche genre, qui part du postulat selon lequel les rapports entre hommes et femmes sont des rapports construits socialement et culturellement. Du point de vue de la méthodologie, et pour mieux comprendre la complexité du phénomène, nous avons opté pour la méthode qualitative, avec l'entretien semi-dirigé comme technique de collecte des données. Les données ont été collectées dans trois villages de la commune, à savoir Ouezzindougou, Kanadjiguila et Mamaribougou.

Les résultats montrent que le manque de communication entre les conjoints, l'infidélité, l'irresponsabilité de certains hommes, la pauvreté, l'alcoolisme, le mariage forcé, le manque d'amour entre conjoints, le statut inférieur de la femme dans la société malienne, certaines pesanteurs sociales et culturelles, sont entre autres les diverses causes de violences faites aux femmes au Mandé. Comme conséquences, les résultats indiquent : les traumatismes, aussi bien chez la femme que chez les enfants, les souffrances psychologiques et morales chez la femme, les suicides ou tentatives de suicide, la dépression, le manque de concentration chez les enfants (risques d'échecs scolaires), le divorce, la délinquance chez les enfants, la prostitution chez les filles, et l'anxiété.

Pour les futures recherches, il sera important de se pencher sur les violences faites aux hommes, dont certains souffrent autant que les femmes.

**Mots-clés :** Manque de communication, pesanteurs sociales et culturelles, statut de la femme, violences faites aux femmes.

### VIOLENCE AGAINST WOMEN IN THE RURAL TOWN OF MANDÉ IN MALI

**Abstract:** In Mali, the municipality of Mandé has been characterized in recent years by the multiplicity of violence against women. Despite its recurrence and the interest that the Malian authorities give it, very few sociological or anthropological studies have focused on the subject. This is why the present study has set itself the objective of understanding the complexity of this increasingly worrying social phenomenon. Concretely, it was a question of analyzing and understanding, mainly, the causes and the consequences of this violence in Mandé. To achieve this, we used the gender approach, which starts from the premise that the relationships between men and women are socially and culturally constructed relationships. From a methodological point of view, and to better understand the complexity of the phenomenon, we opted for the qualitative method, with the semi-structured interview as the data collection technique. Data was collected in three villages of the commune, namely Ouezzindougou, Kanadjiguila and Mamaribougou.

The results show that the lack of communication between spouses, infidelity, the irresponsibility of some men, poverty, alcoholism, forced marriage, lack of love between spouses, the lower status of

women in the Malian society, certain social and cultural burdens, are, among other things, the various causes of violence against women in the Mandé. As consequences, the results indicate: traumas, both in women and in children, psychological and moral suffering in women, suicides or suicide attempts, depression, lack of concentration in children (risks of academic failure), divorce, delinquency among children, prostitution among girls, and anxiety.

For future research, it will be important to look at violence against men, some of whom suffer as much as women.

**Keywords:** lack of communication, social and cultural constraints, status of women, violence against women.

## Introduction

Les violences envers les femmes et les filles sont un sujet qui n'a cessé de préoccuper les pouvoirs publics ainsi que des organismes (nationaux et internationaux). Elles constituent l'une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes dans le monde. C'est un phénomène mondial qui dépasse les frontières géographiques, culturelles, sociales, ethniques de chaque pays (F., Keita, 2004; E. Archer, 2006, Convention d'Istanbul, 2020). Aujourd'hui, elles constituent des obstacles importants à la réalisation de l'équité de genre, surtout quand on sait qu'une femme sur trois dans le monde est victime d'agressions physiques et/ou sexuelles (OMS et al., cités par CREDIF, 2013, p.3). À ce titre, les violences envers les femmes deviennent un sujet préoccupant (OXFAM, 2012), aussi bien à l'échelle internationale, nationale que locale (N. Coulibaly, 2003; A. Traoré, 2020; J. Desforts, 2006).

L'ONU (Organisation des Nations Unies) définit la violence à l'égard des femmes comme « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée » (ONU, 1993, p.1).

Les sociologues féministes ont reproché aux études en sociologie de la famille sur le « marital power » (pouvoir conjugal) d'adopter trop souvent une position descriptive des relations entre hommes et femmes, sans tenir compte des inégalités qui tendent à se répercuter de façon défavorable sur les femmes et les placent en situation d'infériorité en termes de pouvoir (A. Davis, 1983). Aussi, l'étude du pouvoir au sein du couple devrait prendre en compte le fait que l'appartenance au genre masculin représente, en soi, une ressource de pouvoir (J.D, Puy, 2000, p.27; C. Corradi, 2009).

Il faut noter que les violences faites aux femmes concernent tous les pays du monde, bien sûr à des degrés différents, et des contrastes plus ou moins visibles. Sur ce sujet, si les données disponibles restent insuffisantes (et probablement sous-évaluées), l'OMS estime qu'au cours de sa vie, une (1) femme sur trois (3), dans le monde, a été, ou sera victime de violences physiques ou sexuelles, et une (1) femme sur cinq (5) est victime de viol (OMS, 2021, p.5).

Selon B. Bérédogo et al. (2002) aux États-Unis, chaque année, plus de 4 millions de femmes sont abusées physiquement et ou sexuellement, ou encore, violentées par leurs maris, petits amis ou proches. Toujours selon eux, aux États-Unis, une (1) femme sur 3 (trois) connaît au moins une fois dans sa vie, une ou des formes de violences (B. Bérédogo et al., 2002).

Au Mali, les violences faites aux femmes et aux filles demeurent un phénomène social assez complexe. Considérées comme l'un des problèmes majeurs de la société, elles ne datent pas d'aujourd'hui, et revêt diverses formes. Ces violences contre les femmes se manifestent à plusieurs niveaux dans la société malienne, à savoir dans la famille, les lieux de travail, l'école, la rue, entre autres.

Afin de mieux analyser et mieux comprendre ce phénomène tout aussi complexe que d'actualité, nous nous sommes intéressés au cas du Mali, précisément celui de la commune rurale du Mandé où le phénomène est assez récurrent.

Rappelons que le Mali est signataire de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (Nations Unies, 1993) depuis septembre 1985, et a ratifié le protocole additionnel de ladite convention en septembre 2000. Pourtant, malgré cette volonté des autorités d'améliorer la situation des femmes, les maliennes sont encore l'objet de diverses discriminations au quotidien (M. Maiga, 2011).

Une étude sur les violences faites aux femmes et aux filles, commanditée par le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, a identifié de nombreuses formes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, etc.) à l'endroit d'elles. Elle a conclu que toutes les femmes enquêtées affirment avoir connu au moins une de ces différentes formes de violences (M., Dembélé et al., 2019). Tout comme les femmes, les hommes sont également soumis aux actes de violence, quoique dans une proportion beaucoup moindre comparativement à celles-ci. Les femmes en souffrent plus à cause des valeurs patriarcales qui leur accordent un statut social plus faible (F. Tornieri et al., 2001) et moins valorisant (M., Dembélé et al., 2019, p.3; GEC., 2016, S. Gauthier, 2001, WILDAF Mali, 2006).

Selon C. Siby (2019), toute femme peut être victime de violence, peu importe son âge, sa race, son origine ethnique, son éducation, son identité culturelle, sa situation socioéconomique, sa profession, sa religion, son orientation sexuelle, ses aptitudes physiques ou mentales, ou sa personnalité (C., Siby, 2019, p.6).

Dans cette présente recherche, il s'agissait, concrètement de répondre aux questions suivantes: Quelles sont les causes de violences faites aux femmes dans la commune du Mandé? Quelles sont leurs conséquences, notamment sur les femmes et les enfants?

Notre recherche visait donc les objectifs suivants : identifier et comprendre les diverses causes de violences faites aux femmes au Mandé ainsi que les conséquences y afférentes.

En gros, il s'est agi de comprendre et d'expliquer la complexité du phénomène de violences faites aux femmes et aux filles de la commune du Mandé.

Le présent travail comprend quatre principaux points. Le premier point présente brièvement l'approche théorique et méthodologique utilisée pour mener cette recherche. Le second point présente les principales causes des violences faites aux femmes dans la commune du Mandé. Ensuite, le troisième point analyse les diverses

conséquences de ces violences. Enfin, dans un quatrième et dernier point, nous discuterons des résultats de la recherche.

Le travail se termine par une conclusion générale qui revient sur les points saillants de ce travail.

## **1. Approche théorique et méthodologique**

### **1.1. Approche théorique utilisée : l'approche genre**

Le chercheur en sciences sociales et humaines recourt généralement à une (ou des) approche(s) théorique(s) afin de mieux analyser son objet d'étude. Ce choix ne se fait jamais au hasard, il doit répondre à des critères comme sa capacité à mieux éclairer et expliciter la problématique de recherche. Pour rappel, notre recherche vise à comprendre les causes et les conséquences des violences faites aux femmes dans la commune rurale du Mandé.

Afin de mieux analyser notre question de recherche, c'est-à-dire comprendre et expliquer la complexité du phénomène de violences faites aux femmes au Mandé, un phénomène social qui prend de plus en plus de l'ampleur au Mali, nous avons choisi l'approche genre.

En effet, le genre recouvre principalement deux choses : les différences de sexes et les inégalités entre les sexes. Les pourfendeurs de la violence comme instrument de la domination de l'homme sur la femme, évoquent l'argument de la négociation. C'est parce qu'il a su et pu briser intelligemment et pacifiquement le lien fusionnel mère-enfant, sans coup férir, que l'homme a fini d'abord à prendre le contrôle de l'éducation de l'enfant puis celui de la femme, et enfin celui de la société en entier » (K. Togola, 2019, p.98).

La théorie du genre, qui fait son entrée dans le vocabulaire de la sociologie francophone (*gender* signifiant : le genre), était déjà en usage depuis plusieurs années, dans la sociologie anglo-saxonne, notamment pour désigner ce qui relève de la différenciation sociale (et culturelle) entre les deux sexes. Il a l'avantage de souligner la nécessité de séparer les différences sociales/culturelles des différences biologiques. Le rôle sexuel était traditionnellement conçu comme le résultat d'une division naturelle du travail qui assignait aux femmes la responsabilité domestique de l'éducation des enfants.

L'approche genre part du constat que les inégalités entre les femmes et les hommes sont construites par les sociétés. Ces inégalités résultent des rôles masculins et féminins assignés sur la base de différences biologiques. L'approche genre remet en cause les processus d'hierarchisation des individus en fonction de leurs sexes, et les discriminations qui en découlent. Le premier à l'utiliser est l'anthropologue américain R. Stoller dans son ouvrage paru en 1968 et intitulé « *Sexe and gender* ». Le genre est un concept sociologique désignant les rapports sociaux de sexe et de façon concrète, l'analyse des statuts, des rôles sociaux, des relations entre les hommes et les femmes dans une société donnée. C'est une construction sociale et culturelle.

Selon E. Diakité (2019), l'approche théorique du genre repose sur l'idée selon laquelle les rapports hommes et femmes sont des rapports construits socialement et

culturellement. Donc, selon lui, l'identité sexuelle est une construction sociale et culturelle. La théorie du genre est ainsi une analyse des relations sociales et culturelles mettant également l'accent sur l'analyse des inégalités entre les sexes. Elle se présente donc comme une approche permettant de comprendre la différenciation et la discrimination dans les rapports sociaux de sexes.

Présentée comme telle, cette approche était d'une importance capitale pour notre étude puisqu'elle nous a permis d'analyser et d'appréhender la question complexe des violences faites aux femmes dans la commune du Mandé, particulièrement sous l'angle des pesanteurs socioculturelles liées aux sexes (E. Diakité, 2019, p.12). En effet, ces violences sont au cœur des rapports entre hommes et femmes. Le choix de la théorie du genre s'explique donc par les inégalités et les discriminations dans les rapports sociaux et culturels entre hommes et femmes. Ainsi, cette approche permet de comprendre et d'analyser les facteurs et les conséquences de violences faites aux femmes au Mandé, surtout du point de vue social et culturel. Bref, elle permet de comprendre la complexité de ce phénomène social de plus en plus préoccupant.

Après avoir présenté l'approche genre comme approche théorique de l'étude, nous présentons, dans le point suivant, notre méthodologie de recherche.

### *1.2. Méthodologie*

Nous entendons par méthodologie, l'ensemble des moyens à mettre en œuvre, les démarches à suivre et le cheminement par lequel il faut passer pour collecter et analyser la question de recherche, ce faisant, atteindre les objectifs fixés. Ce point aborde donc l'ensemble des méthodes, des techniques et des instruments utilisés à cet effet.

#### *1.2.1. Méthode*

Compte tenu de la complexité du sujet à traiter, à savoir les violences faites aux femmes, nous avons choisi la méthode qualitative pour mieux l'analyser et mieux l'appréhender. Ce qui nous permettra de comprendre leurs causes, leurs différentes formes ainsi que leurs diverses conséquences.

#### *1.2.2. Technique de collecte et d'analyse des données*

Comme technique de collecte des données, nous avons choisi l'entretien semi-dirigé. Celui-ci a été utilisé afin de pouvoir collecter des données riches et variées auprès de nos informateurs. Comme on le sait bien, l'entretien est la technique appropriée pour mieux analyser et mieux comprendre la complexité de nombreux phénomènes sociaux à l'instar des violences faites aux femmes et aux filles.

En tout, trois (03) guides d'entretiens ont été rédigés comme instruments de collecte des informations : le premier pour les entretiens avec les femmes victimes de violences, le deuxième pour les entretiens avec les agents de la gendarmerie et les élus (et agents)

de la mairie du Mandé, et le troisième pour les entretiens avec les autorités religieuses et coutumières, les parents et proches des victimes de violences.

Ajoutons que la technique d'analyse de contenu a été utilisée pour le traitement et l'analyse des informations collectées sur le terrain.

### *1.2.3. Terrain et groupes cibles*

Notre enquête de terrain s'est déroulée dans la commune rurale du Mandé. Concrètement, elle a concerné trois (3) villages de la localité : Ouezzindougou, Kanadjiguila et Mamaribougou. Le choix de ces trois villages s'explique par la fréquence des cas de violences faites aux femmes que ceux-ci ont connus au cours de ces dernières années.

Quant aux groupes cibles, on a retenu trois principalement :

#### ***Groupe cible 1 : Femmes victimes de violences***

Victimes d'une ou de plusieurs formes de violences, ces femmes étaient les mieux placées pour parler de leurs propres expériences. On apprend beaucoup, et de façon plus précise, lorsqu'une personne parle de son vécu.

#### ***Groupe cible 2 : Les agents de la gendarmerie de la commune rurale du Mandé et les élus municipaux***

La gendarmerie locale et la mairie du Mandé font partie des structures les plus sollicitées en cas de violences faites aux femmes. Généralement, c'est la gendarmerie qui est la première à être contactée, chaque fois qu'il s'agit de cas graves, que ceux-ci débouchent sur la mort ou pas. La mairie en tant que représentation du pouvoir local, est souvent contactée après des cas de violences, et généralement, pour pouvoir y trouver une solution. Pour ces raisons, ces structures sont très souvent au courant des cas de violences faites aux femmes dans la commune, leurs causes, leurs formes, leurs manifestations et leurs conséquences. Ainsi, des gendarmes et des élus (ou autres agents) de la mairie ont été sollicités pour mener des entretiens sur le sujet.

#### ***Groupe cible 3 : Les autorités coutumières, les leaders religieux, les parents et proches des victimes***

Les autorités coutumières et religieuses, les parents et autres proches des victimes étaient mieux placés pour nous donner d'amples explications sur les causes, les formes et les conséquences des violences faites aux femmes au Mandé. Proches des victimes, ou connaissant bien les réalités socioculturelles de la localité, ils étaient les mieux indiqués pour donner des informations complémentaires et approfondies sur le sujet. Notons que parfois, des victimes hésitent à parler de leurs souffrances, dans ces cas, ce sont les parents, les proches ou les autorités qui parlent à leurs places, ou qui

complètent ce qu'elles racontent, surtout si elles sont encore traumatisées par ces événements.

En tout, vingt (20) personnes ont été interviewées dans le cadre de cette recherche, qui s'étendait du 1er au 31 mars 2022, dans les trois villages de la commune du Mandé.

## 2. Les principales causes des violences faites aux femmes dans la commune du Mandé

L'analyse des données issues du terrain révèle que les violences faites aux femmes au Mandé s'expliquent par plusieurs raisons. Une des causes principales de ces violences est le manque de communication au sein des couples. Parlant de ce manque de communication entre conjoints et la manière dont les mariages se passent aujourd'hui, D.T.<sup>1</sup>, conseiller du chef d'autorités coutumières de Kanadjiguila, affirme :

« Parmi les principaux facteurs des violences faites aux femmes et aux filles, nous avons le manque de communication dans les couples. Nos grands-parents ou parents nous ont toujours donné en mariage à des familles dont ils connaissaient leurs manières de vivre et qui étaient en conformité avec nos cultures. Présentement le mariage est devenu une question de libre choix, les enfants se croisent dans la rue et informent ensuite les parents sur leur projet de mariage, ce qui conduit le plus généralement à des actes violents car ils n'ont pas reçu les mêmes éducations. Avant, on mariait une jeune fille à cause de sa mère, car si la maman respecte son mari, tôt ou tard, sa fille imitera le comportement de sa maman. Mais les mariages de maintenant sont privés de ces traditions, raison pour laquelle après deux ou trois mois de mariage, c'est bonjour les violences, puis le divorce » (D.T., entretien réalisé le 14 Mars 2022 à Kanadjiguila).

Une autre cause de ces violences est le manque de responsabilité des hommes et leur infidélité. Comme le souligne S.D., ménagère à Ouezzindougou :

« Les principales causes des violences faites aux femmes sont, entre autres, le manque de responsabilité des hommes. Par exemple, si le mariage déplaît à l'homme, il y' aura toujours des malentendus au sein du couple. C'est le cas dans mon foyer où mon mari amène chaque fois sa copine sur notre lit conjugal pour des rapports intimes. Comme si cela ne lui suffisait pas, il me demande souvent de passer la nuit dans le salon, et lui et sa copine restent dans notre chambre conjugale, ils y passent toute la nuit, et après, la fille repart très tôt le matin. Si je dénonce, mon mari me dit que c'est lui qui paye son loyer, donc il a le droit d'amener qui il veut et quand il veut, et que si je ne suis pas contente, la porte est grandement ouverte (...). Je suis condamnée de rester car j'ai eu trois enfants avec lui. Où pourrais-je partir avec les enfants ? Sinon, la culture en tant que telle n'autorise à aucun homme de violenter une femme (...). Rarement on montre aux hommes comment bien traiter une femme » (S.D., entretien réalisé le 4 mars 2022 à Ouezzindougou).

---

<sup>1</sup> Des sigles fictifs sont choisis pour assurer l'anonymat de nos sources.

En plus de l'infidélité des hommes, K.T., plusieurs fois victime de violences de la part de son mari, affirme que la polygamie et l'excès de pouvoir attribué à l'homme dans la société malienne à travers nos cultures, sont des facteurs de violences faites aux femmes :

« Les causes des violences à l'endroit des femmes sont nombreuses, on a l'infidélité comme c'est le cas avec mon époux. Il est tellement infidèle qu'il ne se cache même pas pour le faire, il n'épargne ni les filles des voisins, ni les aide-ménagères. Si je dénonce cela, il manifeste sa colère sur moi. On peut aussi dire qu'il y a des causes liées à la culture parce que depuis le jour du mariage, on te fait savoir que Dieu déteste le divorce, qu'il faut être patiente, ce qui amène certaines femmes à souffrir en silence. En réalité, aucune culture n'autorise l'homme à insulter sa femme, mais certains hommes violentent leurs femmes en fonction de leurs humeurs. Certes, on a toujours appris à la femme malienne à être soumise, mais des hommes profitent et abusent de cette soumission pour maltraiter leurs femmes. Actuellement, mon mari ne paye même plus le loyer, ni ne fait face aux autres dépenses de la famille. Même en cas de maladies, ce sont mes parents qui payent l'ordonnance » (K.T., entretien réalisé le 30 mars 2022 à Mamaribougou).

K.S., ménagère âgée de soixante 60 ans et résidant à Kanadjiguila, abonde dans le même sens lorsqu'elle affirme :

« Aucune culture n'autorise de violenter la femme, mais chez nous, la femme est appelée à être soumise à son mari, malheureusement, certains hommes profitent de cela pour rendre la vie difficile à leurs femmes dans le foyer, et même dans la société en général. » (K.S., entretien réalisé le 17 mars 2022 à Kanadjiguila).

Cependant, cette position n'est pas partagée par tout le monde, notamment les autorités coutumières (conseillers du chef de village, chasseurs, etc.) de Mamaribougou. Celles-ci pensent que le manque d'obéissance des femmes à leurs maris, est à la base des violences faites à leur endroit. C'est le cas du conseiller D.S., qui affirme:

« Entre les femmes d'hier et les femmes d'aujourd'hui, il y a une grande différence, avant les femmes obéissaient à leurs maris, et les filles, à leurs parents. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Maintenant, tu demandes à ta femme de faire quelque chose, elle fait le contraire, cela peut provoquer des violences sur elle » (D.S., entretien réalisé le 28 mars 2022 à Mamaribougou).

A.K., ménagère à Ouezzindougou, ajoute la pauvreté et l'alcoolisme aux causes de violences faites aux femmes dans le Mandé :

« Pour moi, la principale cause de violences envers la femme est la pauvreté, car si l'homme ou la femme ne sont pas financièrement stables, cela peut amener des tensions jusqu'à provoquer des violences dans le foyer. Il y a aussi l'alcoolisme qui peut être classé parmi les causes des violences faites aux femmes comme le cas de mon époux qui, à chaque fois qu'il sort le soir, il revient ivre et inconscient. Très souvent, il me bat et m'insulte sous l'effet de l'alcool. Aussi, il ne paye pas le loyer, ni ne donne le prix du condiment. Il refuse même de donner les frais de scolarité de nos deux enfants, c'est moi qui prends tout ça en charge, tout ce qu'il gagne est consommé dans l'alcool. » (A.K., entretien réalisé le 10 mars 2022 à Ouezzindougou).

B.K., une autre ménagère de Mamaribougou, victime de violences, évoque, en plus de la pauvreté, l'irresponsabilité de son mari et le fait qu'il ne fait pas face aux dépenses du foyer :

« Moi, mon mari est un chauffeur de « *sotrama* », même pour avoir le prix de condiments avec lui, c'est un problème, j'ai eu six enfants avec lui. Il refuse de me donner le prix de condiment soi-disant qu'il est pauvre. Souvent il peut faire trois semaines voire un mois sans me donner de quoi manger, je me débrouille avec des petits commerces pour nourrir nos enfants, et quand je parle de la situation, il me frappe, il se met en colère sans aucune raison, et me maltraite régulièrement comme une ennemie. Est-ce que la culture peut autoriser un homme à maltraiter sa femme ? Certains hommes abusent et pensent que la femme est un objet » (B.K., entretien réalisé le 15 mars 2022 à Mamaribougou).

Pour d'autres enquêteurs, le manque d'amour entre l'homme et la femme ainsi que le mariage arrangé (ou forcé) constituent des facteurs récurrents de violences entre l'homme et la femme. C'est ce que souligne A.D., ménagère à Ouezzindougou :

« Les causes principales de violences faites aux femmes sont le manque d'amour dans les couples, et les mariages forcés. Après quatre mois de mariage, mon époux a commencé à me montrer son vrai visage, ainsi commença mon calvaire. Il me disait des choses qui me faisaient mal au cœur, des injures blessantes jusqu'à me dire qu'il ne m'aimait pas, mais que c'est seulement un mariage arrangé entre nos parents, juste pour me faire mal alors que lui-même était bien consentant. (...). Il sort quand il veut, il rentre quand il veut (...), quand il sort la nuit souvent, il rentre jusqu'à 4 h du matin. Depuis la naissance de notre fille (deuxième enfant), il n'y a jamais eu de rapports sexuels entre nous. Cela a duré tellement que finalement, j'ai demandé le divorce » (A.D., entretien réalisé le 10 mars 2022 à Ouezzindougou).

En somme, on retient que le manque de communication, la pauvreté ou le manque de ressources financières, l'infidélité, l'alcoolisme des hommes, la culture, le manque d'amour dans les couples et le mariage arrangé ou forcé, sont les principales causes de violences faites aux femmes au Mandé.

Dans la section suivante, nous présentons les conséquences de ces violences au Mandé.

### 3. Conséquences des violences faites aux femmes dans la commune du Mandé

Dans ce troisième et dernier point, nous présentons les conséquences des violences faites aux femmes dans la commune du Mandé. Selon nos interlocuteurs, ces conséquences sont nombreuses et diverses.

Le traumatisme chez les femmes et leurs enfants, leurs proches, ainsi que les suicides ou les tentatives de suicide sont souvent évoqués par des enquêtés. Selon M.K., chef coutumier de Ouezzindougou :

« Comme conséquences des violences à l'endroit des femmes, nous avons, par exemple, le traumatisme chez la femme et les enfants. Des proches sont parfois

affectés et traumatisés. Certaines femmes vont jusqu'à se donner la mort. Ce qui est très grave » (M.K., entretien réalisé le 8 Mars 2022 à Ouezzindougou).

D'autres interviewés comme N.T., ménagère résidant à Ouezzindougou, soutiennent ces propos :

« En réalité, il y a des violences qui débouchent sur la mort par ce que plus tu es en colère, plus tu seras obsédé par le satan et les djinns. Dès fois, ça me vient à l'esprit de me jeter dans un puits pour fuir les problèmes conjugaux, et les violences qui en découlent » (N.T., entretien réalisé le 9 mars 2022 à Ouezzindougou).

S.T., un chef coutumier de Ouezzindougou, à l'instar de M.K., insiste sur le choc et le traumatisme chez les enfants ainsi que la délinquance dans laquelle ils pourront tomber:

« Les conséquences de ces violences sont nombreuses. Ça fait disparaître l'amour et la tendresse dans la famille, les enfants sont vraiment affectés. Certains enfants vont tomber dans la délinquance. Quant aux filles, elles peuvent se retrouver dans les mauvaises fréquentations, d'où les traumatismes supplémentaires. Il est difficile pour les enfants de grandir sereinement dans un environnement familial où l'un des parents est régulièrement violenté par l'autre » (S.T., entretien réalisé le 27 mars 2022 à Ouezzindougou).

T.S., un leader religieux de Mamaribougou, soutient ces idées relatives aux conséquences sur l'éducation des enfants et les troubles psychologiques qu'ils peuvent subir :

« Ces violences peuvent détruire un foyer (« *abe gwa lanogo* ») (...). Elles jouent également sur l'éducation des enfants. Par exemple, moi je donne des cours dans une médersa, j'observe des difficultés de concentration et des isolements chez certains enfants ainsi que la baisse de leurs moyennes. Il s'agit généralement des enfants issus de familles où règnent des scènes de violences entre les parents. Par exemple, il y a une fille qui était la meilleure dans ma classe, mais j'ai constaté avec le temps une forte baisse de ses moyennes. Lorsque je lui ai demandé ce qui ne va pas, elle m'a dit : « Mwalim, mon papa a changé, il ne fait que frapper ma mère à la maison, même la nuit lorsque nous dormons, c'est les pleurs de ma maman qui me réveillent en plein sommeil à cause des fouets et coups de mon père ». Donc, les conséquences de ces violences peuvent amener de sérieux traumatismes moraux chez la femme ainsi que ses enfants. La femme ne doit pas être maltraitée car Dieu qui nous a créés demande de ne pas faire souffrir les femmes » (T.S., entretien réalisé le 21 Mars 2022 à Mamaribougou).

D'autres parlent de divorce. C'est par exemple le cas de B.D., membre de l'association *Tillé courra* dans la commune du Mandé :

« Les conséquences des violences à l'endroit des femmes sont nombreuses. On peut parler surtout du divorce qui, malheureusement, est assez fréquent aujourd'hui, et qui peut jouer certainement sur l'éducation des enfants » (B.D., entretien réalisé le 26 mars 2022 à Kanadjiguila).

En plus du divorce, K.K., ménagère habitant à Mamaribougou, évoque d'autres conséquences de ces violences :

« Ces violences peuvent entraîner le divorce, donc, la séparation des conjoints, ce qui pourrait gâcher l'avenir des enfants. Quand il n'y a pas la paix dans un foyer, les traumatismes chez la femme et les enfants sont évidents. (...). On a aussi le stress, le trouble de sommeil, le manque de concentration des enfants à l'école. Elles peuvent également entraîner les filles (enfants) dans des mauvaises pratiques comme la prostitution ou dans les tentatives de suicide » (K.K., entretien réalisé le 16 mars 2022 à Mamaribougou).

#### 4. Discussion des résultats

Nos enquêtés sont presque unanimes que les violences faites aux femmes, que ce soit dans le cadre du foyer conjugal ou pas, constituent un problème majeur au Mali, un phénomène complexe qui prend de l'ampleur, et qui est source d'instabilité sociale. Elles sont perçues par plusieurs d'entre eux comme des violations des droits de la femme.

Malgré des points d'accord, tous les enquêtés n'ont pas les mêmes perceptions du phénomène. Par exemple, certains affirment que ces violences envers les femmes sont « normales », car selon eux, les femmes, en général, ne renoncent pas à leurs caprices devant les décisions des époux ou de leurs compagnons. L'idée consiste à dire que les femmes sont généralement « responsables » des violences dont elles sont victimes. Cette position n'est pas défendable, car dans la commune du Mandé, à l'instar du reste du Mali, les femmes sont victimes de certaines pesanteurs sociales et culturelles dont la soumission et l'obéissance au mari, le mariage forcé et précocé, la répudiation.

Aujourd'hui, il est important que les jeunes filles aillent à l'école afin de mieux s'épanouir et mieux s'émanciper, ce qui leur permettra de connaître leurs droits, et donc, d'empêcher leurs violations.

Dianguina Tounkara, dans sa thèse intitulée « L'émancipation de la femme malienne », fait savoir que pendant le mariage, les rapports personnels entre époux sont profondément inégalitaires. En effet, la femme, selon lui, se trouve assujettie à certaines obligations qui ne pèsent pas sur l'homme. Au Mali, le mariage a longtemps conféré des prérogatives exorbitantes à l'homme sur la femme (A. Dabo, 2018). Autrement dit, dans le mariage, l'homme peut parfois s'autoriser tout, y compris de porter atteinte à l'intégrité physique de la femme à travers le droit de correction et l'exclusion de toute idée de viol entre époux. Face à ces deux atteintes aux droits de la femme, le droit positif malien semble opposer une faible résistance laissant le champ à une institution du droit traditionnel, le droit de retrait (D. Tounkara, 2012, p.107).

Les normes coutumières ou religieuses maliennes donnent le droit aux maris de battre leurs femmes, il s'agit du droit de la correction. L'auteur a aussi mentionné que le droit de correction a plusieurs fondements. D'abord, il explique le droit de correction par l'idée « d'achat » de la femme. En effet, selon D. Tounkara, certains auteurs estiment que le versement d'une dot lors du mariage confère à l'homme le droit de corriger sa

femme, car on considère la femme comme un « bien » sur lequel on peut exercer tous les pouvoirs y compris le droit de correction (D. Tounkara, 2012, p.107). Plusieurs interlocuteurs sur le terrain ont confirmé les propos de cet auteur. Certains disent que si la femme est considérée comme inférieure à l'homme, cela est dû à la culture, à la religion (l'islam pour le Mali), donc, à l'image et au surtout statut qu'on a de la femme dans notre société.

Les résultats de l'enquête qualitative de l'Initiative Spotlight intitulée « Violences basées sur le genre: pratiques néfastes et santé de la reproduction dans les zones d'intervention du projet Spotlight » ont identifié les déterminants qui expliquent la survenue des violences basées sur le genre. Ce sont : la mauvaise gestion du lit conjugal, le mariage forcé, le mariage d'enfant, la culture qui assigne des rôles à la femme et exige qu'elle doive considération et respect à son époux, l'alcoolisme et l'usage des stupéfiants, la méconnaissance des droits et devoirs, la jalousie des hommes et des femmes, l'analphabétisme, l'absence de communication au sein du couple, le chômage chronique des jeunes des deux sexes, la pauvreté (...) » (Initiative Spotlight, 2020, p.70).

En 2017, l'ONG TrustAfrica, dans la réalisation d'une étude intitulée « Étude exploratoire sur la prévention et l'élimination des Violences basées sur le genre au Mali : zone de Bamako, Mopti et Koulikoro », a identifié les mêmes déterminants que ceux de Initiative Spotlight, à savoir : les barrières socioculturelles et économiques, le mépris à l'égard des femmes, la soumission des femmes, la supériorité des hommes par rapport aux femmes, la jalousie des hommes, la marginalisation des femmes, la pauvreté, le manque d'activité économique pour les femmes, entre autres.

Les causes de violences que notre recherche a identifiées sont presque les mêmes que celles révélées par les enquêtes de Initiative Spotlight et de TrustAfrica. Aussi, nos résultats indiquent que les violences faites aux femmes sont très peu déclarées dans la commune du Mandé, à l'instar du Mali en général. La majorité des victimes, malheureusement, préfèrent souffrir en silence au lieu de dénoncer. Toute chose qui ne fera qu'augmenter les cas. Le poids des traditions, de la culture et de la religion en est pour quelque chose. C'est ce que soulignent également les résultats de TrustAfrica (2017) qui montrent que les femmes préfèrent subir des violences pour ne pas être rejetées par la société.

Après avoir présenté et discuté les principaux résultats de la recherche, nous tirons, dans une dernière section, une conclusion générale qui revient sur les points saillants de ce travail.

## **Conclusion**

Cette étude sur les violences faites aux femmes nous a permis de comprendre que, dans la commune rurale du Mandé, les femmes sont confrontées à plusieurs types de violences. Malgré sa récurrence, les femmes, rarement, la dénoncent. Elles préfèrent, en général, garder le silence à cause du poids de la culture, de la religion et des traditions qui pèsent sur elles.

Si la plupart de nos enquêtés perçoivent la violence comme un fait qui peut nuire pleinement à la vie de la femme et de la jeune fille en les privant de leurs droits, au

contraire d'autres enquêtées, la voient comme quelque chose de « normal ». Selon ces enquêtés, qui parle de mariage par exemple, parle de vivre ensemble, et ce vivre ensemble ne peut pas se faire sans de petites disputes, c'est cela même qui harmonise le mariage et augmente l'amour entre les conjoints.

Le manque de communication entre les conjoints, l'infidélité, l'irresponsabilité de certains hommes, la pauvreté, l'alcoolisme, le mariage forcé, le manque d'amour entre conjoints, le statut inférieur de la femme dans la société malienne, certaines pesanteurs sociales et culturelles, sont entre autres les diverses causes de violences faites aux femmes évoquées par nos sources.

Ces violences sont d'ordre physique, sexuel, moral et psychologiques. On a des injures, les coups et blessures, les viols, le harcèlement sexuel, le manque d'attention, le refus du lit conjugal, le refus de prendre en charge les dépenses de la famille, la répudiation, etc.

Quant aux conséquences, elles concernent, entre autres, les traumatismes, aussi bien chez la femme que chez les enfants, les souffrances psychologiques et morales, la dépression, le manque de concentration chez les enfants, d'où des échecs scolaires, les divorces, la délinquance chez les enfants, la prostitution chez les filles, l'anxiété.

Enfin, cette étude nous a permis de bien comprendre la complexité du phénomène de violences faites aux femmes, notamment dans la commune rurale du Mandé.

Cependant, d'autres aspects comme les violences faites aux femmes par d'autres femmes comme le cas des aide-ménagères dans nos foyers, doivent être étudiées. Aussi, il existe très peu d'études sur les violences faites aux hommes, lesquelles constituent une réalité dans notre société. Ce sujet mérite d'être étudié afin de comprendre que des hommes souffrent de violences diverses de la part des femmes.

## Références bibliographiques

- Archer, E., (2006), *Agressions Sexuelles : Victimes et Auteurs*, Paris, L'Harmattan.
- Beridogo B. et al., (2002), *Les violences faites aux femmes et aux filles avec identification des axes prioritaires d'intervention à court, moyen et long terme de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles*, Bamako, Mali.
- Convention d'Istanbul, (2020), *Violence domestique : définition, forme et conséquences*, Département fédéral de l'intérieur (DFI), Suisse, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).
- Corradi, C., (2009), « Violence, Identité et pouvoir. Pour une sociologie de la violence dans le contexte de la modernité », *Revue Socio-logos*, numéro 4 varia, pp.1-31.
- Coulibaly, N., (2003), *Femme et Violence au sein du Foyer : cas du quartier de Sogoniko de la commune VI du district de Bamako*, Bamako, Université de Bamako, FLASH.
- CREDIF. (2013), *Les représentations sociales des violences faites aux femmes chez les hommes jeune et adulte*, Bamako, Mali.
- Dabo, A., (2018), *L'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage : étude comparée des droits du Bénin, du Burkina Faso et du Mali*, Paris, L'Harmattan.
- Davis, A., (1983), *Femmes, Race et Classe*, Montréal, Gallimard.
- Dembélé, M., (2019), *Outillons-nous contre les violences basées sur le genre*, Mali, JUPREC.
- DESFORTS, J., (2006), *Violence et corps des femmes du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan.

- Diakité, E., (2019), Pesanteur socio culturelles et engagement politique des femmes de la commune de Mandé, Bamako, ENSUP, mémoire de master.
- Gauthier, S., (2001), La violence conjugale devant la justice, Paris, Harmattan.
- GEC. (2016), Violence basée sur le genre au Mali, Bamako Mali.
- Initiative Spotlight (2020), « Violences basées sur le genre: pratiques néfastes et santé de la reproduction dans les zones d'intervention du projet Spotlight », Rapport d'étude, Bamako, Mali.
- Keita, F., (2004), Etude Sociologique des Violences faites aux Femmes dans le district de Bamako : cas de la Commune V, Bamako, Université de Bamako, FLASH.
- Maiga, M., (2011), La protection de la femme à travers les instruments Juridiques du Mali, Bamako, Université de Bamako, FSJP.
- Nation Unies, (1993), Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, New York, ONU.
- OMS, (2012), Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes, [En ligne], URL : <http://www.who.int/about/licensing/copyright.form/en/index.html> (consulté le 19 octobre 2022).
- OMS, (2021), Violences à l'encontre des femmes, [Enligne], URL: <https://www.who.int> (consulté le 13 juillet 2022).
- OXFAM, (2012), Eradiquer les violences faites aux femmes, [Enligne], URL : <https://www-cdn.oxfam.org> (consulté le 4 octobre 2022).
- Puy, J-D., (2000), Pouvoir masculin et violences envers les femmes dans le couple, Thèse, Université de Fribourg Suisse.
- Siby, C., (2019), Etude exploratoire sur la prévention et l'élimination des violences basées sur le genre au Mali : Zone de Bamako, Mopti et Koulikoro, Sénégal, Trust Africa.
- Togola, K., (2019), Les dynamiques de genre en Afrique et aux Mali, Mali, L'Harmattan.
- Tornieri, F et al., (2001), Etude analytique sur le Statut de la femme et la Loi au Mali, Bamako, ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
- Toukara, D., (2012), L'émancipation de la femme malienne, Paris, L'Harmattan.
- Traoré, A., (2020), Rapport National 2019 et plan opérationnel 2020 pour l'abandon des violences basées sur le genre y compris les MGF/E au Mali, Bamako, journal de la république.
- TrustAfrica (2017), « Étude exploratoire sur la prévention et l'élimination des Violences basées sur le genre au Mali : zone de Bamako, Mopti et Koulikoro », Rapport d'étude, Bamako, Mali.
- WILDAF/FeDDAF/ Mali, (2006), Le phénomène du viol dans le district de Bamako, Bamako Mali.